

Cheseaux, le 27 mars 2023

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 14/2023

Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Etudes en cours :

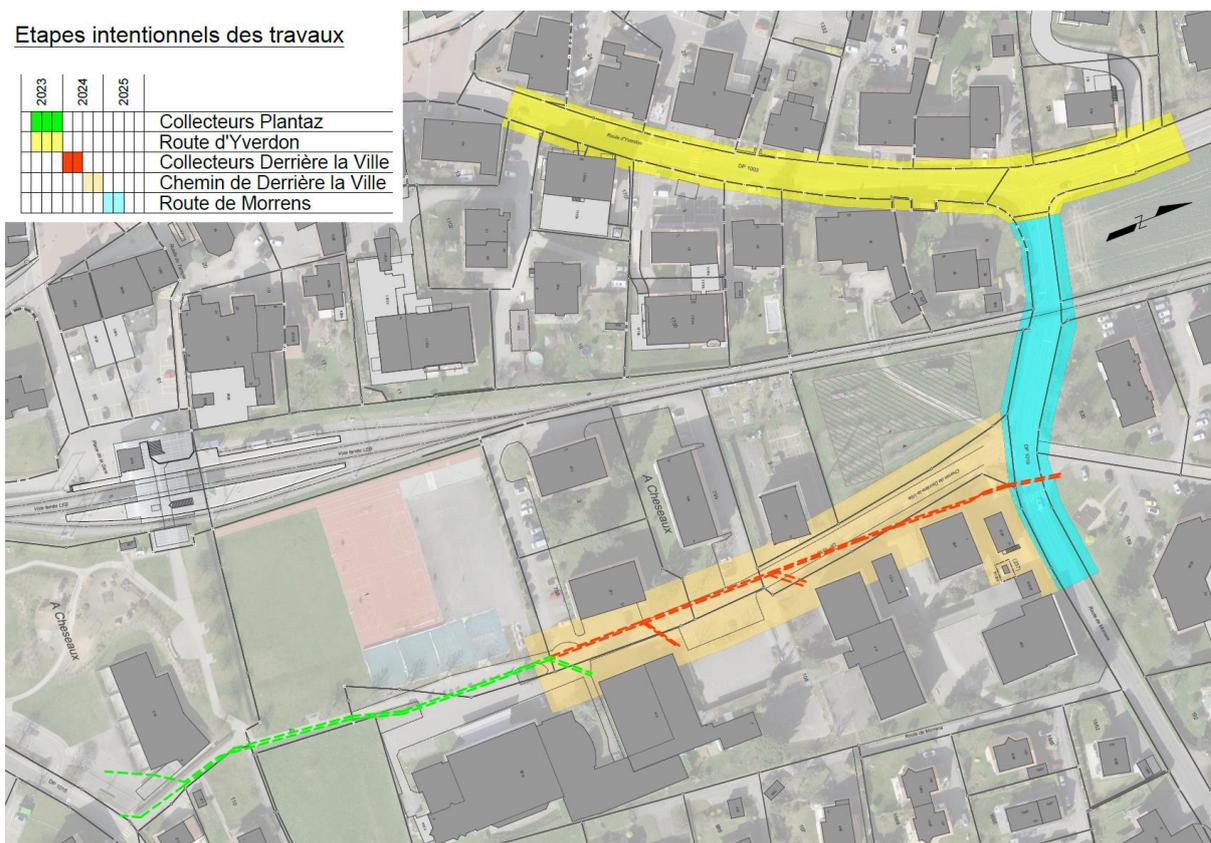
Comme mentionné dans le préavis n° 10/2023 – réaménagement de la Rte d'Yverdon, plusieurs études sont en cours dans le secteur du chemin de Derrière la Ville, route de Morrens et route d'Yverdon.

Ces projets ont pour objectif de réfectionner les aménagements routiers et de remplacer les collecteurs défectueux et sous-dimensionnés.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des secteurs concernés par les études municipales en cours dans le secteur et la planification intentionnelle.

Etapes intentionnels des travaux

2023	2024	2025	
■	■		Collecteurs Plantaz
■	■		Route d'Yverdon
■	■		Collecteurs Derrière la Ville
■	■		Chemin de Derrière la Ville
■	■		Route de Morrens



3. Travaux envisagés (voir plan annexé)

Eaux claires :

Le collecteur communal d'eaux claires d'un diamètre Ø 80cm et d'une profondeur de 3.10m sera remplacé depuis la nouvelle chambre posée dans le cadre des travaux d'urgence (3 B11) par un nouveau collecteur d'eaux claires d'un diamètre Ø 90cm sur environ 150m avec une pente moyenne de 2 % et des profondeurs comprises entre 2.80m et 3.50m (3 B11 à 3 B04b). Des nouvelles chambres de visite sont prévues pour reprendre les eaux des raccordements existants et permettre l'accès pour l'entretien des collecteurs (curage).

Eaux usées :

Le collecteur communal d'eaux usées, d'un diamètre de Ø 25cm et d'une profondeur de 2.70m sera remplacé par un nouveau collecteur d'eaux usées d'un diamètre de Ø 31,5cm sur environ 155m avec une pente moyenne comprise entre 1.7% et 2.1% (3 B11 à 3 B04b). Des nouvelles chambres de visite sont prévues pour reprendre les eaux des raccordements existants et permettre l'accès pour l'entretien des collecteurs (curage).

4. Procédure

Etant donné que les travaux concernent le remplacement de collecteurs existants sans toucher aux aménagements en surface, ce projet ne fait pas l'objet d'une procédure spécifique, type enquête publique.

5. Coût des travaux

Les montants indiqués ont été calculés sur la base de soumissions rentrées.

- Travaux de Génie-civil – collecteur EC / EU	CHF 550'000.00
- Réfection de la chaussée et du trottoir	CHF 40'000.00
- Contrôles mise en séparatifs	CHF 10'000.00
- Contrôle caméra et curages	CHF 10'000.00
- Remplacement arbustes et plantations existantes	CHF 20'000.00
- Adaptation de l'éclairage public existant	CHF 10'000.00
- Honoraires, ingénieurs, géomètre, études, exécution	CHF 80'000.00
- Divers et imprévus (env. 10%)	CHF <u>80'000.00</u>

Montant total TTC CHF **800'000.00**
=====

6. Planning intentionnel

Il est prévu de débiter le chantier au printemps 2023 et de terminer les travaux à la fin de l'année afin de pouvoir réaliser en 2024 les travaux au chemin de Derrière la Ville (remplacement des collecteurs et réaménagement de la chaussée).

7. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **CHF 800'000.00** pour le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 14/2023 du 27 mars 2023
- vu le rapport de la commission ad hoc
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 800'000.00** pour le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière la Ville et le chemin de la Plantaz
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum dès 2024
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

E. FLEURY

P. KURZEN